



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 28 septembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 23 - votants 32.

Présents :

Yolande BAUDIN, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Sophie FORNUTO, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Pierre AGERON à Karine FALCONNAT
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
François DAVIET à Sylvie LE ROUX
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI
Brigitte TERRIER à Yvan SONNERAT

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2023-74 : Autorisation à donner au Président pour la signature et le dépôt du dossier ICPE dans le cadre du projet de déchèterie intercommunale

Madame Séverine MUGNIER, Vice-présidente en charge des déchets, rapporteur

Le projet de création d'une déchèterie intercommunale porté par la CCFU s'inscrit dans le cadre réglementaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les installations de déchèterie sont en effet susceptibles de créer des risques pour les tiers - riverains et/ou de provoquer des pollutions ou nuisances vis-à-vis de l'environnement. A ce titre, elles sont classées Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (loi du 19 juillet 1976).

Conformément à la réglementation sur les ICPE, il convient de réaliser un dossier en suivant notamment :

- l'arrêté du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables au **régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2** de la nomenclature des ICPE (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial)
- l'arrêté du 27 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables au **régime de déclaration au titre de la rubrique n° 2710-1** de la nomenclature des ICPE (installations de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial).

Ce dossier sera réalisé par le bureau Tecta, retenu pour la maîtrise d'œuvre globale du projet.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer et déposer le dossier ICPE relatif au projet de déchèterie intercommunale auprès des services de l'Etat,
- D'**autoriser** Monsieur le Président à accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et de signer toutes les pièces nécessaires.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Elodie DONDIN**

